**Compte- rendu du CA du 2 octobre 2023**

Présents : Amal, Elisabeth, Georgina, Jean-Luc, Loïc, Marie-Claude, Marie- Hélène, Marie Odile, Michel, Monique, Patrick A., Pierre, Nicole, Véronique.

Absents excusés : Anne, Camille, Patrick J.

**Informations diverses**

*Premier Astipéro le 18 octobre à 18h.*

252 mails d’invitation ont été envoyés aux adhérents.

Il est nécessaire de s’inscrire. La salle de la Grâce de Dieu a une capacité de 80 places.

Un appel sera fait aux bénévoles pour apporter boissons et grignotage.

*Colloque de Saint Brévin sur l’accueil des exilés.*

Monique fait un compte- rendu d’une journée aux éclairages intéressants, mais sans nouveaux apports.

Cela a été une occasion de rappels d’idées forces comme la déconstruction des idées fausses sur les migrations, la vigilance à avoir sur le vocabulaire employé.

On peut retrouver les interventions du colloque sur le site de l’Asti.

*Un journaliste de France 2, préparant un reportage sur les travailleurs sans papiers pour l’émission Envoyé Spécial, a sollicité l’Asti*.

Marie- Odile est en relation avec lui.

Il a modifié son idée initiale de filmer des personnes sur leur lieu de travail. Il cherche maintenant à rencontrer des personnes étrangères dans cette situation.

Il est décidé que Marie-Odile appelle les personnes exilées rencontrées lors des inscriptions aux ateliers de français, qui ont exprimé leur intérêt pour ce projet.

Elle va demander leur accord pour transmettre leur numéro de téléphone au journaliste.

Un autre journaliste de France 5 nous a contactés pour un projet similaire.

Nous lui avons répondu être déjà engagés avec un premier journaliste.

*MDS*

Michel fait un compte- rendu du CA du 25 septembre de la MDS.

Sujets abordés à la rencontre du 5 septembre avec Inolya :

- Résultat du diagnostic amiante effectué en août, suite à la chute de plaques : pas d’amiante dans les structures horizontales.

- Infiltrations d’eau : une entreprise est intervenue. A suivre au retour des pluies !

- Problèmes d’électricité : pas réglés.

- Demande de déménagement au 2ème étage des salariés d’une aile du premier étage, où il a fait très froid l’hiver dernier. Paradoxalement, la chaudière reliée à ces bureaux est celle qui a consommé le plus. La non utilisation de cette aile et de cette chaudière vont diminuer le montant des charges.

Coprésidence de la MDS : pour l’instant, Artifaille étant la seule association à assumer ce rôle, Michel et Sylvain de Terre de Liens restent présents.

Patrick J. ne souhaite pas cette responsabilité. Il s’est engagé à la MDS en ce qui concerne la trésorerie. Son objectif est d’éclaircir les points financiers, actuellement peu lisibles : calcul et prix du loyer, charges.

Nouvelle importante : Inolya s’est engagé à nous laisser les locaux jusqu’à mai 2025.

*Diminuer le nombre de mails transférés au CA et aux bénévoles*

L’Asti reçoit quantité de messages : collectifs, associations, … et en transfère un nombre conséquent au CA et aux bénévoles.

La diminution du nombre de transferts aurait plusieurs avantages :

- réduction pour chacun du nombre de mails envoyés par l’Asti

- bénéfice environnemental

- suppression de mails doublons : certains d’entre nous sont déjà abonnés à la newsletter de ces structures.

Pour que tous les bénévoles puissent continuer à accéder à des sources importantes d’information, il est proposé et retenu de :

- répertorier les différentes sources d’information : Gisti, la Voix des femmes, AG de lutte, Infomie, …

- envoyer un mail qui expliquera que l’Asti ne transfèrera plus tous ces messages et comment chacun peut s’abonner individuellement à la newsletter des structures de son choix.

Veiller à en informer Elise. Ce changement sera annoncé dans Asti-Infos.

*Accord du CA pour qu’Annick Rungette, bénévole participant à la rédaction d’Asti-Infos, reçoive les informations du CA.*

**Suite de la discussion sur l’achat d’un vidéoprojecteur**

Patrick J. a envoyé un message qui chiffre l’achat à 600€

Accord du CA sur cet achat, Georgina ayant retrouvé l’argent d’une subvention.

**Tableau de partage des tâches**

Voir en pièce jointe la nouvelle version revue et complétée.

**Préparation de la rencontre avec la DDETS**

Georgina a eu plusieurs échanges avec Didier Choppe, de la DDETS.

Depuis 2 ans, la DDETS nous verse une subvention liée à l’activité de domiciliation : 6613€ en 2021, 6700€ en 2022. Un montant de 6000 € a été demandé pour 2023.

En février 2023, il y a eu une rencontre à la préfecture avec tous les services et associations concernés par la domiciliation. L’Asti a fait part de l’augmentation importante de son activité de domiciliation, de l’impact sur la qualité de l’accueil et de la charge que cela représente pour l’association.

Début septembre, Mr Choppe a évoqué la possibilité d’une subvention sous forme de création d’un emploi mutualisé – contrat aidé- affecté à la domiciliation pour l’Asti et l’Arcal. Georgina lui a fait part des difficultés d’accompagnement d’un contrat aidé.

Fin septembre, Mr Choppe vient d’annoncer une subvention de 24382€, uniquement pour l’Asti. L’Arcal en aura une autre.

Il propose que cette subvention finance l’embauche par l’Asti d’une personne salariée temps plein en CDI dans les prochains mois.

La subvention sera reconduite en 2024, puis pérennisée autant que possible.

Un suivi de la subvention serait effectué tous les ans pour ne pas nous mettre en difficulté financière, notamment parce qu'il faudra réévaluer le salaire en fonction de la hausse du coût horaire du SMIC.

Pas de baisse de subvention en cas de baisse de l’activité de domiciliation.

S’il y avait besoin de licencier, il y aurait toujours une avance de trésorerie pour le faire.

D’après S3A, structure associative accompagnant les associations dans la gestion administrative de la fonction employeur, un salaire annuel au Smic représente environ 22000€/ an + 200€ /an pour la gestion par S3A.

Si l’Asti ne retient pas cette possibilité, la subvention de 24382€ est une subvention de fonctionnement, fléchée sur le service de domiciliation, comme actuellement. Elle s’étalera sur 3 ou 4 ans.

Georgina rapporte que Mr Choppe apprécierait la création d’un emploi pour la domiciliation.

Le CA doit se prononcer rapidement sur ce choix, car Georgina et Loïc rencontrent Mr Choppe le 13 octobre à ce sujet.

Arguments pour la création d’un emploi :

- on a du mal à assurer toutes les permanences et on s’interroge sur le besoin d’une ouverture supplémentaire pour le courrier le mercredi matin

- meilleure qualité d’accueil si les personnes bénévoles sont aidées pendant les permanences

- aide substantielle pour l’enregistrement du courrier, qui prend beaucoup de temps et est souvent assuré par les mêmes personnes

- possibilité d’un secrétariat, d’une permanence d’accueil

- opportunité d’un travail intéressant pour une personne étrangère

- possibilité d’une fiche de poste avec des activités autres que la domiciliation, le courrier, activités qui seraient une réelle aide pour l’association et seraient plus intéressantes pour le salarié

Arguments contre la création d’un emploi :

- craintes sur la pérennité de la subvention

- si elle disparait, difficile d’imaginer un licenciement

- craintes que les valeurs de l’Asti ne soient mises à mal de par la dépendance à l’organisme financeur

- changement majeur dans notre fonctionnement, la représentation de l’association : on devient un service

- la préfecture propose à une association un emploi au lieu de doter les services responsables des missions de domiciliation, de dématérialisation qu’ils n’assurent pas

- l’Asti avait validé l’accueil d’un nouveau service civique : pas possible s’il y a un salarié

- Difficulté à imaginer le travail à proposer sur chaque créneau de la semaine,

- Difficulté renforcée par le manque de place dans nos locaux.

Le choix est d’autant plus compliqué que nous avons très peu de temps pour y réfléchir et élaborer un projet.

Un vote est décidé :

Choisit -on d’utiliser la subvention en fonctionnement ou en création d’un emploi ?

13 personnes présentes, 4 absentes

9 voix pour la subvention de fonctionnement

3 voix pour la création d’un emploi

1 abstention

Georgina et Loïc expliqueront à Mr Choppe que le CA a décidé de garder la subvention sous sa forme actuelle. Nous avons besoin de temps pour réfléchir à la possibilité d’une telle embauche à l’avenir, d'autant plus que nous avons déjà décidé d'embaucher de nouveau une personne en service civique.

**Questions diverses**

*Journée du refus de la misère 17 octobre*

Monique, Véronique et Jean-Luc ont préparé des textes sur la dignité par l’accès à un travail décent. Il est demandé aux profs de relayer l’information pour que des exilés puissent participer à cet évènement, et si possible, à la lecture des textes.

*Demande de réimpression de « Rien de ce qui est humain ne m’est étranger »*

Il nous reste très peu de ce livre de témoignages d’élèves migrants recueillis par M.O.Lainé.

Un devis a été établi : 1730€ pour 500 exemplaires.

C’est possible, mais ça parait une dépense importante qui va mettre longtemps à être récupérée

Au vu du coût assez élevé J. Luc, de sa place de trésorier demande de passer le prix de vente à 7 euros (contre 5 précédemment)

. On voit d’abord s’il en reste dans le stock du CDN.

*Demande d’Arthur Delaporte, député PS, pour la participation de l’Asti à une table ronde dimanche 15 octobre à Hérouville dans le cadre des Rencontres de la Fraternité.*

Il y sera question de l’asile, des politiques publiques pour l’amélioration des conditions de vie des exilés.

Oui pour notre participation sur le principe, mais pas de volontaires.  
On diffuse la proposition à Elise et à tout le CA.

**Prochain CA lundi 6 novembre à 17h30**